

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

Conseil d'Administration

Réunion du 28 Novembre 1979.

DELIBERATION n° 79-17 DU 29 OCTOBRE 1979
PORTANT REMISES GRACIEUSES DE REDEVANCES POLLUTION.

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie" :

- Vu les demandes de remises gracieuses déposées par la Commune de Berny-Rivière (Aisne) et par la Communauté Urbaine de Cherbourg pour trois communes en faisant partie, soit EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE, OCTEVILLE et TOURLAVILLE,
- vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Redevances du 16 Octobre 1979,

DELIBERE

ARTICLE 1.

Il est décidé d'accorder la remise gracieuse des redevances pollution suivantes pour la Commune de Berny-Rivière :

- Année 1969	- titre n° 270 du 12 Août 1979	285,13 F.
- Année 1970	- titre n° 2163 du 27 Mars 1970	213,85 F.
- Année 1970	- titre n° 6816 du 15 Février 1971	213,85 F.
- Année 1971	- titre n° 3736 du 25 Novembre 1971	1.371,28 F.
- Année 1972	- titre n° 3852 du 21 Juin 1972	2.331,18 F.
- Année 1973	- titre n° 4650 du 21 Mai 1973	2.742,00 F.
- Année 1974	- titre n° 997 du 15 Mai 1974	2.331,00 F.
- Année 1974	- titre n° 10491 du 31 Janvier 1976	411,00 F.

TOTAL 9.899,29 F.

.../...

ARTICLE 2.

Il est décidé d'accorder les diminutions de redevances suivantes aux communes d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE, OCTEVILLE et TOURLAVILLE.

Pour EQUEURDEVILLE - HAINNEVILLE :

Année	Redevances initiales	Redevances nouvelles	Différence
1969	14.637,84 F.	10.453,05 F.	4.184,79
1970	23.149,19 F.	16.075,80 F.	7.073,39

Pour OCTEVILLE.

1969	13.900,26 F.	11.396,22 F.	2.504,04
1970	21.101,14 F.	17.345,08 F.	3.756,06

Pour TOURLAVILLE :

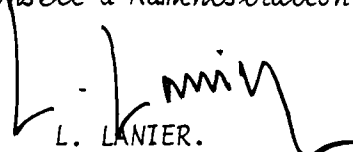
1969	14.357,64 F.	11.776,05 F.	2.581,59
1970	21.932,68 F.	18.060,30 F.	3.872,38

Total des diminutions de redevances : 23.972,25

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence


C. LEFROU

Le Président
du Conseil d'Administration


L. LANIER.